

*Boite copie certifiée
conforme*

3D PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 18.000 €
Siège social : 4A avenue Amerigo Vespucci
17000 LA ROCHELLE
534 749 189 RCS LA ROCHELLE

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze novembre,
A dix-huit heures,

Monsieur Pascal PERROCHAUD, associé unique de la société 3D PATRIMOINE, a pris les décisions suivantes relatives :

- à la démission de Monsieur Anthony JOLLIVET en qualité de cogérant de la société,
- à la nomination de Madame Peggy DEMARS en qualité de cogérante de la société,
- aux pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Madame Peggy DEMARS est expressément autorisée à participer à la présente réunion.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte de la décision de Monsieur Anthony JOLLIVET de démissionner de son mandat de cogérant de la société 3D PATRIMOINE avec effet au 15 novembre 2024, décide de dispenser ce dernier d'effectuer le préavis prévu à l'article 15.2 des statuts, afin que sa démission prenne à compter de ce jour.

Il décide en outre que cette démission s'effectuera sans versement d'aucune indemnité quelconque.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer Madame Peggy DEMARS, née le 8 avril 1972 à NIORT (79), de nationalité française, demeurant 42 rue Henri Picou – 79230 AIFFRES, en qualité de cogérante de la société, pour une durée indéterminée commençant à courir à compter du 1^{er} décembre 2024.

Madame Peggy DEMARS déclare accepter ce mandat et qu'il n'existe aucune incompatibilité à l'exercice de ces fonctions.

PD

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

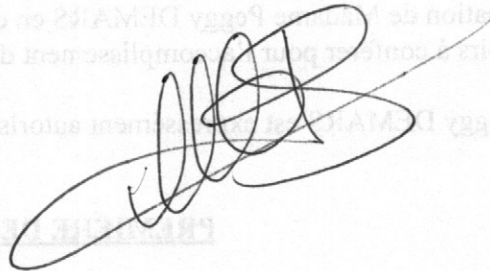
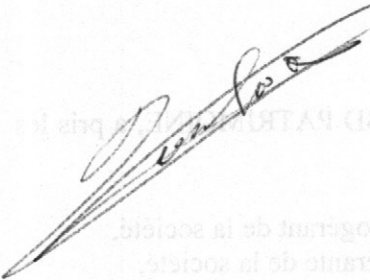
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pascal PERROCHAUD

Peggy DEMARS

« Bon pour acceptation du mandat de cogérante
de la société 3D PATRIMOINE »

Bon pour acceptation du mandat de
cogérante de la Société 3D Patrimoine



DEUXIEME DECISION